Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HJCG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Gardiens refuge/ entreprise GUIDO / Groupement pastorale	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
01/08/19	Gioberney	Vallompierre	3		1	
01/08/19	Gioberney	Olan	4		1	
01/08/19	Gioberney	Chabornéou	1			
01/08/19	Gioberney	Pigeonnier	5		1	dont 4 rot mat et 1 rot personnel pour l'entreprise GUIDO
01/08/19	Villard Loubière	Souffle	1		2	dont 1 rot personnel pour l'entreprise GUIDO

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 476 / 2019 -1-

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 29/07 / 2019

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HJCG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Gardiens refuge/ entreprise GUIDO / Groupement pastorale	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
01/08/19	Villard Loubière	cabane de la colombière	1			Groupement Pastoral
01/08/19	Gondoins	Tourrond	2		1	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 476 / 2019 -2-

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 29/07 / 2019

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE